

CATALOGUE

2023

**Les Actions
de Formation
en Situation de
Travail
« Autour du C.S.E. »**



AltErP Formation
ÉCOUTE & PRAGMATISME

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 84010191801 auprès du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Adresse mail: contact@alterp.fr

Formation

Référent Harcèlement Sexuel & Agissements Sexistes

Les Objectifs Pédagogiques

- ❖ **Comprendre les notions** fondamentales en Prévention
- ❖ **Appliquer la Méthode Descriptive d'une Situation Dangereuse de Travail**
- ❖ **Comprendre le rôle et la posture** d'un Référent Harcèlement Sexuel & Agissement Sexiste»
- ❖ **Analyser une situation** de Harcèlement & Agissement Sexiste
- ❖ **Concevoir une procédure interne** « Savoir Agir en cas de Harcèlement »

Public & Prérequis

- ❖ Être désigné par le CSE ou par l'employeur comme Référent H.S. & A.S.
- ❖ Aucun prérequis

L'Organisation de la Formation

- ❖ **Modalités : 2 jours non consécutifs** sur une période totale de 4 à 6 semaines
- ❖ **Travail en Intersession à réaliser**
- ❖ Jeu de rôle, Suivi pédagogique individualisé – Travail en équipe

Devis : Contacter AltErP

Les Règles d'AltErP

Règle 1: « **Je suis formateur et je n'ai rien à transmettre.** Former c'est mettre les apprenants en situation d'apprentissage, les accompagner, les autonomiser et au final leur apprendre à se passer de nous en nous retirant progressivement ».

Citation de Jean-Pierre WILLENS – Chargé d'enseignement à PARIS SORBONNE.

Règle 2 : **La durée du parcours initial est d'au moins 5 jours. AltErP** n'accepte aucune dérogation à cette durée minimale de Formation. *[Conformément aux dispositions de l'article L-2315-18]*

Règle 3 : **Les parcours renouvellement seront établis sur mesure** en fonction des pratiques en Prévention des Risques Professionnels des élus. Conformément aux dispositions de l'article R-2315-11, les parcours proposés seront distincts des parcours initiaux.

AltErP se réserve le droit de mutualiser **un temps pédagogique** sur une ½ journée durant les parcours initiaux et renouvellement pour faciliter l'Organisation en Santé Sécurité & Conditions de Travail, de l'instance ainsi formée [le CODIR peut y être associé après validation de l'instance]



AltErP Formation
ÉCOUTE & PRAGMATISME

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 84010191801 auprès du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Adresse mail: contact@alterp.fr

L'Analyse Du Besoin

Pour toute Action de Formation, **AltErP** prévoit un temps d'échange pour identifier le besoin en formation, au-delà de la seule obligation réglementaire. Ce temps a pour objet de :

❖ **Interroger l'Apprenant, l'Instance, l'Entreprise sur son Projet Formation**, à savoir:

- ✓ Quelle est la finalité de l'Action de formation ?
- ✓ Quels sont les objectifs ou attendus que l'on se donne dès le départ pour évaluer l'efficacité de l'Action de Formation?
- ✓ Quels sont les indicateurs de satisfaction?

❖ **Prendre en compte la spécificité de l'Instance et/ou de l'Entreprise sur la thématique de l'Action de Formation**, afin de :

- ✓ Connaître les caractéristiques Organisationnelles, Techniques et humaines.
- ✓ Apprécier les pratiques en Santé Sécurité & Conditions de Travail [Analyse AT- analyse de poste – P.A.P.R.I.P.A.C.T – DU]
- ✓ Repérer les modalités de fonctionnement de l'instance

Les 7 Parcours

« Autour du C.S.E. »

- ❖ Formation Initiale des membres du C.S.E.
- ❖ Formation Renouvellement & Perfectionnement des membres du C.S.E. *[hors membres de la C.S.S.C.T.]*
- ❖ Formation Renouvellement & Perfectionnement des membres de la C.S.S.C.T.
- ❖ Formation Représentant de Proximité *[Modules 1 & 2]*
- ❖ Formation Présider un C.S.E. *Entreprise de moins de 50 salariés*
- ❖ Formation Présider une C.S.S.C.T.
- ❖ Formation Référent Harcèlement Sexuel & Agissements Sexistes



AltErP Formation

ÉCOUTE & PRAGMATISME

Déclaration d'Activité enregistrée sous le numéro 84010191801 auprès du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Adresse mail: contact@alterp.fr